



31.03.2023 09:00:00 SDA 0040bsf
Suisse / Tessin / BEL / Bellinzona (ats)
Politique, élections, Gouvernement, Parlement
Par Eva Pfirter, Keystone-ATS

Comment le scrutin proportionnel a évité une guerre au Tessin

Pas moins de 49 personnes vont tenter dimanche de décrocher un siège au gouvernement tessinois, une pléthore de candidats due au mode d'élection. Le Tessin est en effet le dernier canton à élire son gouvernement à la proportionnelle. C'est aussi le premier canton à avoir introduit ce système.

Tout a commencé en 1890 lorsque le canton transalpin a failli basculer dans la guerre civile. A l'époque, la part d'électeurs des deux partis dominants - les conservateurs et les radicaux - était pratiquement la même.

Or, grâce au système d'élection majoritaire et à un découpage habile des circonscriptions électorales, les conservateurs, au pouvoir depuis 1875, ont obtenu 75% des sièges au parlement cantonal avec 51% des voix. Les radicaux étaient de plus en plus impuissants face à cet abus de pouvoir croissant impliquant des remaniements de cercles électoraux et des registres civiques manipulés.

Pionnier du système proportionnel

Lorsque le gouvernement a renvoyé aux calendes grecques une initiative constitutionnelle demandant l'élection du Conseil d'Etat par le peuple ainsi qu'un nouveau découpage des circonscriptions électorales, des troubles ont éclaté.

Ceux-ci débouchèrent en septembre 1890 sur la "révolution tessinoise", au cours de laquelle les partisans des libéraux tentèrent de destituer le gouvernement conservateur. Lors de l'assaut contre le bâtiment du gouvernement à Bellinzone, le conseiller d'Etat conservateur Luigi Rossi a été mortellement touché par un coup de pistolet.

Afin de maîtriser la situation, la Confédération envoya des troupes fédérales à Bellinzone et ordonna en 1892 au Tessin d'élire son parlement et son gouvernement à la proportionnelle.

Dans ce système, les sièges sont répartis entre les différentes listes proportionnellement aux voix obtenues. Dans le système majoritaire, en revanche, les sièges sont attribués aux candidats qui ont obtenu le plus de voix. Le système proportionnel laisse donc moins de place aux jeux tactiques.

Publicité pour les jeunes candidats

L'élection à la proportionnelle de l'exécutif marque aujourd'hui encore le paysage politique tessinois. Ce système peut offrir une grande "visibilité" aux candidats jeunes et moins connus, explique **Andrea Pilotti, politologue à l'Université de Lausanne.**

Avec un système majoritaire, le PS n'aurait par exemple présenté que Marina Carobbio alors que la liste socialiste comporte cinq candidats. Bien qu'il n'ait aucune chance d'entrer au gouvernement, le jeune candidat Yannick Demaria navigue dans le sillage de Marina Carobbio et bénéficie ainsi d'une grande publicité et augmente ses chances d'entrer au Grand Conseil.

Le système proportionnel permet également d'éviter des "blocs" trop forts au sein de l'exécutif. Dans le canton de Genève, le camp bourgeois a eu pendant un certain temps une majorité de fait et le PS a réagi en lançant systématiquement des référendums. Plusieurs dossiers ont ainsi été bloqués, explique M. Pilotti. Une telle situation ne serait pas possible avec le système électoral tessinois.



Les partis ont plus de poids

Dans l'ensemble, les partis jouent un rôle plus important lorsque l'exécutif est élu à la proportionnelle. "Lors de l'élection au scrutin majoritaire, le lien avec un parti est certes généralement présent, mais pas forcément nécessaire", indique le politologue de l'Université de Genève Nenad Stojanovic.

Et d'illustrer son propos avec le cas du ministre zurichois Mario Fehr, qui a quitté le PS. En tant qu'indépendant, il a obtenu le plus de voix lors des élections de février. "Mais qui représente-t-il?", demande M. Stojanovic. Ce n'est pas clair.

Dans le cadre d'une élection à la proportionnelle, les partis ne sont certes pas directement au premier plan, mais ils sont tout de même plus présents. De plus, ce système permet de corriger les déséquilibres. Les listes permettent par exemple de "hisser" plus de femmes ou une région particulière au gouvernement, explique le politologue.

En cas d'élection à la proportionnelle, c'est le candidat qui a obtenu le second meilleur résultat qui prend la relève si un membre du gouvernement décède ou se retire en cours de mandat. Cette règle permet une plus grande continuité de la volonté des électeurs et laisse moins de place aux grands "revirements". Dans le système majoritaire, les changements en cours de législature donnent lieu à de nouvelles élections.

Dans l'ensemble, le système proportionnel favorise une "démocratie vivante", résume M. Pilotti. Le politologue estime peu probable que le Tessin passe d'ici quelques années au système majoritaire pour élire son gouvernement, même si certains partis le demandent.